

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS	50
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	29

Vote Pour :	63
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

11 MARS 2025

Date d’Affichage

11 MARS 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Claude SOULIES, Jean TKACZUK, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 78_2025

ACTES : 8.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 55- Règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet gère en régie directe des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, y compris les temps de restauration. Le nouveau fonctionnement administratif relatif à la mise en place d'un Portail famille numérisé, a mis en exergue des besoins d'actualisation.

Qu'il s'agisse de structures gérées totalement en régie (animation et restauration) ou partiellement (uniquement pour la partie restauration), cette nouvelle mouture vise à cadrer et sécuriser tous les process d'inscription et de réservation, en proposant aux familles le meilleur équilibre entre souplesse administrative et qualité d'accueil.

Les principales actualisations concernent ainsi :

- La forme du document, rendu plus lisible pour les familles ;
- Les délais de réservation (évolutions majoritairement à l'avantage des familles : délais raccourcis) ;
- La modalité de facturation des prestations réservées mais non consommées.
- La possibilité d'ajuster, en cours d'année, la tarification d'une famille à une éventuelle évolution de ses revenus.

Des points de réglementation pouvant être considérés comme basiques et non-inscrits précédemment ont été ajoutés au document (transferts de responsabilité d'un enfant, obligation d'inscrire son enfant au service, etc.).

La possibilité d'accompagnement dans les démarches, par l'équipe administrative de la Direction Education, est également largement rappelée.

Ce nouveau format met en avant l'unité du service : passage sous la charte graphique de la collectivité, fusion des articles Animation et Restauration, présentation générale du service en préambule, mise en avant des partenariats institutionnels. Les spécificités relatives à chaque antenne (horaires, contacts, etc.) seront précisées en annexe, permettant ainsi d'avoir un règlement intérieur unique pour sa partie principale.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération, et notamment leur article 6.3.4 « écoles et services périscolaires : gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et pré-élémentaires du territoire et de service aux écoles » et l'arrêté préfectoral du 19 février 2025 portant modification des statuts,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique Educative et de la Ville du 13 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la nouvelle version du règlement intérieur ainsi que son modèle type d'annexes en référence au document annexé,
- **décide de rendre** applicable cette nouvelle version à compter du 1^{er} avril 2025,
- **autorise** le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **14 AVR. 2025**

- publication - mise en ligne

Le **14 AVR. 2025**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025



ID : 081-200066124-20250324-78_2025-DE